



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 13 septembre 2012

**Participants** : S. NOEL - M. GUFFON-LOOS - C. HENON – C. MAISTRE – MP. MARTIN –E. PRICOT - A. ROUX – C. ROUX – L. TESSIER

**Excusé** : Ph. GARCIN – Donne pouvoir à M. GUFFON-LOOS

**Secrétaire de séance** : C. ROUX

Début de la séance : 19 H 30

1) Création d'un poste agent d'animation 2ème classe à la garderie et suppression du poste de Mr MASOT

Suite à la démission de Mr Jérôme MASOT, directeur de la garderie, Mlle Elodie Marchand a été embauchée en remplacement de ce dernier depuis le 1er juillet. Elle est nommée régisseuse principale et Mme Martine CARLIER régisseuse adjoint. La Commune accepte la prise en charge financière d'un tiers de ses frais de formation pour le stage BAFD, indispensable à l'exercice de son poste de direction.

2) Création d'un poste d'agent technique deuxième classe d'entretien

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe pour l'entretien de la garderie, de la mairie et de l'école. Madame Katia BOCQUET, embauchée depuis une année à ce poste, donnant totale satisfaction, est reconduite dans ses fonctions.

3) Période d'astreinte de Mr Pierre MARCHAND pour la saison 2012-2013

Sa période d'astreinte est fixée du lundi 3 décembre 2012 au dimanche 31 mars 2013 inclus.

4) Tarif de déneigement des particuliers pour la saison 2012/ 2013

Le tarif de 50 € reste identique à l'année précédente

5) Création d'emplois saisonniers pour les remontées mécaniques

Recrutement de 7 personnes :

- 2 personnes pour le foyer
- 1 pisteur
- 1 dameur
- 3 perchmans

Toute personne intéressée est invitée à transmettre sa candidature en mairie dans les meilleurs délais.

6) Renouvellement du contrat de portage des repas avec la société Elior

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat avec la société Elior (Avenance) pour le portage des repas de la garderie. Un courrier sera envoyé à cette société afin de rappeler que les chauffeurs doivent rouler à une vitesse convenable lorsqu'ils traversent le village.

### 7) Tarif des remontées mécaniques pour la saison 2012-2013

Le conseil municipal reconduit les mêmes tarifs que l'année précédente avec une voix contre. Une journée promotionnelle sera organisée le 06 janvier 2013 afin de faire découvrir la station

Journée adulte : 11€

Journée enfant (-12ans) : 6.50€

½ journée à partir de 13H : 8.50€

Fil-neige+ téléski les courbes : 5.50€

Montée simple : 2€

Saison adulte : 150€

Saison enfant : 70€

Promotion saison jusqu'au 13 janvier 2013

Saison promo adulte : 75€

Saison promo enfant : 35€

Gratuité pour les moins de 3 ans sur présentation d'un justificatif.

Forfait groupe : 8.50€

Le 6 janvier 2013 Journée découverte à Nancy : 5.50€ la journée pour tous.

Le conseil décide de rajouter un tarif sénior pour les plus de 60 ans à 6.50€ et de garder les tarifs ASLIE /APE de l'année dernière :

TARIF ASLIE ou APE la journée

ASLIE enfant : 5.50€

ASLIE adulte : 8.50€

Le Conseil Municipal approuve ces tarifs à l'exception de Monsieur Laurent TESSIER.

### 8) Ouverture d'une ligne de trésorerie

La Commune doit actuellement faire face à de nombreuses dépenses importantes liées à la réalisation de travaux sur la route de Vormy et à la rénovation du Foyer de Ski de Fond notamment. Le versement des subventions liées à ces travaux n'étant pas encore intervenu, le conseil municipal décide d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 euros auprès du Crédit Agricole, dans l'attente du versement de ces sommes.

### 9) Déclarations d'intention d'aliéner

DIA portant sur les parcelles A208/209 situées à Cusson et B2763 située au Crénédon : la commune n'exerce pas son droit de préemption

### 10) Etude de la proposition du SYANE concernant la réalisation d'un diagnostic éclairage public

Dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public de notre Commune, Monsieur Emmanuel PRICOT présente au conseil municipal la proposition du SYANE visant à établir un diagnostic énergétique et technique de l'éclairage public de l'ensemble du village. Ce diagnostic est un préalable indispensable à l'obtention des subventions de l'ADEME notamment. Ce diagnostic est subventionné en partie par le SYANE, 13 000 € étant à la charge de la Commune. Face à ce coût non négligeable, le Conseil Municipal souhaite organiser une nouvelle rencontre avec le SYANE afin d'envisager un diagnostic mieux adapté aux besoins et aux moyens de notre village.

## 11) Approbation de plusieurs conventions avec le CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes)

- *Délégation de portage pour animation en forêt privée* : portée par la Commune de Cluses, cette action vise à l'embauche d'un ingénieur forestier du CRPF à temps plein, chargé d'améliorer et développer la gestion durable des forêts privées, au service des 14 communes du CDDRA du Faucigny.

- *Avenant à la convention de partenariat (Frapna/ville de Cluses) et à la convention de portage régissant l'action de lutte et de sensibilisation contre les espèces végétales exotiques invasives* : cet avenant intervient suite à l'adhésion de deux nouvelles communes à cette action : Saint-Sigismond et Arâches la Frasse.

- *Etude et animation d'une plate -forme de valorisation des déchets verts et la bioénergie par l'insertion professionnelle et l'innovation sur le Faucigny* : l'association d'insertion Alvéole propose un projet de développement territorial durable fondé sur la valorisation des déchets verts. Le projet consiste à apporter des solutions opérationnelles permettant le traitement et la valorisation des déchets verts. En cohérence avec la mission d'Alvéole, le projet doit permettre de fournir un support de formation et d'insertion professionnelle dans les métiers de la gestion des déchets verts. Le périmètre du CDDRA du Faucigny constitue un territoire d'expérimentation pertinent pour la mise en œuvre de ce projet.

- *Formation culturelle - Accessibilité et projet artistique et/ou culturel sur le territoire du Faucigny CDDRA* : les élus de la commission culture du CDDRA ont souligné la difficile accessibilité de l'ensemble des habitants à des projets artistiques et culturels. Ceci malgré les efforts de développement de projets culturels sur ce territoire depuis plusieurs années. Le Comité de pilotage du CDDRA du Faucigny du 18 Avril, sous la proposition de la commission culture, a validé la mise en place d'une formation-accompagnement qui tient compte des enjeux :

- Pratiquer un diagnostic partagé autour d'une problématique ; en l'occurrence ici celle de l'accessibilité (et donc de l'inaccessibilité) à l'art et la culture pour les habitants du territoire,
- Développer des projets artistiques et culturels mutualisés.

En l'absence de structure intercommunale, cette action sera portée par notre Commune. La formation action se déroulera en 3 temps :

1. Réalisation d'un diagnostic partagé sur la notion d'accessibilité à la culture sur le territoire.
2. Apport de témoignages sur des projets similaires réalisés sur d'autres territoires.
3. Accompagnement de 2 ou 3 projets en fonction des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic.

Le conseil municipal approuve ces actions avec une abstention de M. Christian HENON

## 12) Questions diverses

### **BOIS**

- Plan d'assiette de coupe de bois pour l'année à venir : parcelle 11 : 585 m<sup>3</sup> et parcelle 30 : 600 m<sup>3</sup>

- La vente des coupes de bois qui a eu lieu récemment a permis la vente d'une coupe de bois pour la somme de 23 000 €.

- La remise en état de la route de Vormy par l'entreprise Dumas a été réalisée avec satisfaction durant l'été, reste à effectuer avant l'hiver 4 retenues d'eau (aux Vuardes, à la Salle, sur la route de Chérente, sur la Tête des Mouëts). Le montant restant à charge de la commune pour la totalité des travaux est d'environ 10 000 €.

- Une réflexion est en cours concernant les autorisations d'emprunts de cette route pour les véhicules (4 x 4, motos, quads ...) afin de préserver le bon état de cette voie.

- Les travaux de déboisement et de coupe de bois sur le Pare ont été suspendus pour l'année de 2012 dans l'attente de validation de subventions.

## **ECOLE**

- Demande de dérogation scolaire : le Conseil Municipal refuse cette dérogation afin de préserver les effectifs de l'école.
- Ecole : 44 enfants sont scolarisés ce jour à Nancy
- Garderie : 22 à 26 enfants par jour, fréquentation en hausse.

## **BÂTIMENTS**

- Une étude et des devis vont être demandés pour la remise en état des 2 appartements au-dessus de la mairie.
- Terrain de jeux du chef-lieu : des dégradations récurrentes sont constatées sur le terrain ainsi que du tapage nocturne. L'horloge régulant l'éclairage du terrain va être remplacée afin d'assurer la tranquillité des riverains à des heures avancées de la nuit. Des panneaux d'information vont être apposés sur le terrain.
- Remise en état du grenier de la Frasse : l'appel aux dons lancé par la commune avec la participation de la Fondation du Patrimoine, rencontre un franc succès. La municipalité remercie d'ores et déjà les nombreux et généreux donateurs qui se sont manifestés. L'association « L'Echo de la Fley » est chargée de la collecte des dons. Monsieur Alain ROUX, président de cette association, tient à préciser qu'il ne procède pas à l'ouverture des enveloppes qu'il reçoit : celles-ci sont remises directement au secrétariat de la Mairie, encore cachetées.

## **ASSAINISSEMENT**

- Le projet de réalisation d'un lotissement par la société SEMCODA, face au lotissement HALPADES, est actuellement bloqué en raison de l'inaptitude des sols environnants à recevoir un assainissement non collectif. De nouveaux sondages plus éloignés vont être réalisés afin de trouver une parcelle apte à recevoir ce type d'assainissement.
- Projet d'assainissement communal : les sondages de terrain ont été réalisés à Romme et à la Frasse en vue de préciser l'implantation des futures stations.

## **CCAS**

Les colis de Noël pour les aînés vont être prochainement commandés.

## **DIVERS**

L'association de la bibliothèque s'est engagée à organiser une soirée dans le cadre de la manifestation « De Palabres en Baboles », initiée par le CDDRA. Redoutant un déficit à l'issue de cette manifestation, la bibliothèque sollicite une aide exceptionnelle de la commune. Le Conseil Municipal accepte de couvrir un éventuel déficit à hauteur de 500 euros maximum.

Fin de la séance à 23 H 30